



Peyrolles-info

112

Suite au départ de Mme Françoise Letowski de « La Planquette » nous sommes heureux d'accueillir les nouveaux propriétaires résidant à l'année Mme Anne PATER et son fils Olive ainsi que M. Yvan LAMBERCIER .

Conseil municipal du 29 août 2014

Étaient présents : François Abbou, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray, Pierre Hénon, Jean Paulin.

Excusés : Bernard Bordarier, Thierry Ponsin.

Pouvoir de Thierry Ponsin à François Abbou.

Secrétaire de séance : Nicolas Geoffray

La séance est ouverte à 18h

Le compte-rendu de la séance du 25 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.

1. DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT TEMPÊTE AUPRÈS D'ERDF

Le Maire propose au Conseil Municipal qu'un interlocuteur privilégié représentant la commune auprès d'ERDF soit désigné afin d'être plus réactif et performant en cas d'événement climatique important.

Le correspondant et son suppléant, seuls interlocuteurs en relation avec les cellules de crise en cas d'événement grave, sont vecteurs d'information, de communication et de coordination entre la population, les services d'ERDF et les acteurs locaux et d'État au besoin.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner :

- Nicolas Geoffray correspondant tempête auprès d'ERDF pour la commune,
- François Abbou, suppléant.

2. MODIFICATION ARTICLE 2 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES – TERRES SOLIDAIRES

La communauté de communes Causse Aigoual Cévennes – Terres Solidaires a modifié l'article 2 de ses statuts (2.2 Actions et réalisations d'intérêt communautaire concernant l'enfance) en ce sens que la compétence enfance jeunesse ne prend pas en compte les actions du périscolaire qui restent à la charge des communes.

Certains membres du Conseil regrettent la forme peu claire de cette modification. Sur le fond : pourquoi isoler les activités périscolaires issues du passage à la semaine de 4 jours et demi (qui seront assurées par les communes) des activités périscolaires préexistantes (assurées par la Communauté de communes). De plus l'information sur ces activités est très imparfaite.

Accord du conseil par 4 voix pour et 2 abstentions

3. CRÉATION POSTE DE SECRÉTARIAT

La secrétaire de Mairie avait initialement demandé à reprendre son poste à l'issue de son congé parental, le 17 septembre 2014. Elle a finalement demandé une prolongation d'un an de son congé parental. Ce point est donc sans objet.

4. PONT DU TIORLET

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier commun, du 4 août dernier, des propriétaires desservis par le pont du Tiorlet. Ils y exposent sobrement leur inquiétude au regard de l'absence de travaux qu'ils estiment pourtant nécessaires au bon état fonctionnel et sécuritaire du pont.

Le Maire rappelle ici qu'une convention en date du 21 février 2011 a été conclue entre les communes de Peyrolles et de l'Estréchure pour l'entretien et la réparation du pont du Tiorlet à hauteur des 4/5ème des dépenses pour la commune de Peyrolles.

Considérant que le pont du Tiorlet fait partie de la voirie publique de la commune de l'Estréchure, la commune de Peyrolles faisait parvenir un courrier à la commune de l'Estréchure, le 6 février dernier, afin de lui rappeler la nécessité de réaliser des travaux et d'en prévoir le financement. Courrier resté sans retour à ce jour.

Questions diverses :

- *Le questionnaire d'enquête des besoins à soumettre aux habitants est en cours. Autant que possible il se fait par entrevue en personne avec le Maire et un conseiller.*
- *Des représentants de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) viendront en mairie la seconde semaine de septembre expliquer ce qui doit se faire pour mettre notre PLU (Plan local d'urbanisme) en conformité avec les dernières lois.*
- *La pompe du captage d'eau étant très ancienne et donnant des signes de faiblesse le maire propose d'acheter dès maintenant une pompe de remplacement (737 €HT) afin de ne pas se trouver dépourvu en cas de panne.*
- *Pierre Hénon a assisté au congrès Ruralitic "Numérique et territoires ruraux" (<http://www.ruralitic.org/>). Il a pu rencontrer des collectivités territoriales qui ont pris en main l'équipement numérique de leur territoire avec l'implantation de réseaux d'initiative publique (RIP). En Auvergne tout le monde, même les fermes isolées, aura au minimum du haut débit (8 Mbits/s) en 2017 et le très haut débit sera déployé entre 2017 et 2020. On peut regretter que le département du Gard et la région Languedoc Roussillon ne fassent pas preuve du même dynamisme.*

La séance est levée à 19h.